

ARPSM Infos

Bonjour à toutes et à tous

Encore un concours annulé, des conditions météo dégradées ne nous permettant pas de sortir dans des conditions normales de sécurité et d'amusement.

Place au 3 Octobre !

Nous enchainons sur le même type de concours, un Spécial Espèces donc on ne change rien à nos boites à pêche.

Jean Michel reprend les rênes de l'organisation, donc attention à bien envoyer l'inscription à la bonne adresse.

Jusqu'à nouvel ordre, ce concours est encore soumis aux règles sanitaires en vigueur, donc pass sanitaire pour tout le monde ! Ceux qui ont déjà envoyé le document n'ont évidemment pas besoin de le remettre dans le courrier et ceux qui étaient déjà inscrit n'ont pas besoin de renvoyer de chèque puisque nous les avons déjà.

Pour information nous étions 28 inscrits le 19, pour 9 bateaux.

A ce jour 7 bateaux et 18 participants ont déjà signifiés leur report.

Le Bureau

A.R.P.S.M. LA ROCHELLE BULLETIN D'ENGAGEMENT CONCOURS 2021

CONCOURS « Spécial Espèces » du 3 Octobre 2021

Nom et Prénom :
Date de naissance : / / Catégorie.....
Club :
N° de licence : avec cachet médical !
Si skipper, nom du bateau :
Nom du Matelot :

Adresse email :

.....

Téléphone :

Signature

Engagement : 42 € pour les adultes et 20 € pour les jeunes

IMPORTANT :

PORT DU GILET DE SAUVETAGE PENDANT TOUTE LA MANIFESTATION RECOMMANDE QU'ELLE QUE SOIT LA METEO ET L'ETAT DE LA MER.

Un Skipper pourra avoir à son bord, le matelot de son choix, son conjoint, et son enfant mineur, mais il devra obligatoirement laisser une place au tirage au sort à bord de son bateau. Le nombre minimal de pêcheurs à bord étant de 3.

INSTRUCTIONS

Le bulletin d'engagement est à adresser **impérativement avant le 27 Septembre 2021 à date réception de courrier.**

Accompagné du règlement libellé à l'ordre de : A.R.P.S.M. à :

A RPSM
Jean-Michel PELTIER
22 rue de la Filature
17000 LA ROCHELLE

Tel : 06 26 45 61 09 E-Mail jeapeltier17@orange.fr

Tout bulletin non accompagné du règlement ne sera pas pris en compte.

Rappel : La licence délivrée au pratiquant engage celui-ci à respecter l'ensemble des règles et règlements.

IMPORTANT :
PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE